



Assemblée générale

Distr. générale
13 juin 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 99 m) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution [75/46](#) sur les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925, l'Assemblée générale a demandé de nouveau à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole et réaffirmé qu'il était vital de donner effet aux dispositions de cet instrument, engagé les États qui maintenaient leurs réserves au Protocole à les retirer et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.
2. Depuis l'adoption de la résolution, le dépositaire du Protocole n'a signalé aucun retrait de réserves de la part des États parties.
3. Si le Secrétaire général est avisé de retraits de réserves au Protocole, les États Membres en seront dûment informés.

* [A/77/50](#).

